

NOUVELLE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Limoges (87)

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



UVE actuelle



Future UVE

Mars 2026

Réf : SI TOU n°132 208 A1UVLIM

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
132208A1UVLIM	SI TOU	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	Emma DEGERT	12/03/26	Version 2	Daniel TISSOT

132208A1UVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1	LOCALISATION	6
2.2	NATURE DES ACTIVITES	7
2.3	DECHETS TRAITES PAR L'UVE	9
2.3.1	DECHETS ADMIS	9
2.3.2	DECHETS INTERDITS	9
3	DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT	10
3.1	ETUDE DU MILIEU PHYSIQUE	10
3.1.1	SOLS, SOUS-SOLS ET EAUX SOUTERRAINES	10
3.1.2	EAUX SUPERFICIELLES	11
3.1.3	RISQUES NATURELS	12
3.1.4	CLIMATOLOGIE	13
3.1.5	QUALITE DE L'AIR	13
3.2	ETUDE DU PAYSAGE	15
3.3	PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, CULTUREL ET PAYSAGER	17
3.4	ETUDE DU MILIEU NATUREL	19
3.5	ETUDE DU CONTEXTE HUMAIN	22
3.5.1	POPULATION, HABITAT, ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	22
3.5.2	ACTIVITES HUMAINES, TOURISME ET LOISIRS	24
3.5.3	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX	25
3.5.4	AMBIANCE SONORE, VIBRATIONS, EMISSIONS LUMINEUSES	26
4	ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES	27
4.1	IMPACTS LIES A L'EXPLOITATION DE LA FUTURE UVE	27
4.1.1	IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU	27
4.1.2	IMPACTS SUR LES EAUX DE SURFACE	27
4.1.2.1	Impact des rejets au réseau d'assainissement	27
4.1.2.2	Impact des rejets au milieu naturel	28
4.1.3	IMPACTS SUR LA QUALITE DE L'AIR	29
4.1.4	IMPACTS SUR LE CLIMAT	30
4.1.5	IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL	31
4.1.6	IMPACTS SUR LA PERCEPTION VISUELLE	32
4.1.7	IMPACTS LIES AU TRAFIC	34
4.1.8	IMPACTS LIES AU BRUIT	35
4.1.9	IMPACTS SUR LA SANTE	35

4.2	ANALYSE DES IMPACTS TEMPORAIRES LIES AU CHANTIER.....	36
4.2.1	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	36
4.2.2	MOYENS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	38
4.2.3	COMMUNICATION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL	38
4.3	SYNTHESE DES EFFETS ET MESURES LIES AU PROJET	39

1 INTRODUCTION

Evolis 23, le Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute-Vienne (Syded Haute-Vienne) et Limoges Métropole sont trois entités possédant la compétence traitement des déchets non dangereux sur le département de la Haute-Vienne et sur une partie du département de la Creuse. Les trois structures publiques se sont rapprochées et ont créé une Entente Intercommunale en date du 11 février 2020 concernant la gestion des trois installations de traitement des déchets : l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Bellac, le centre de recyclage et la centrale énergie déchets à Limoges.

Alors que l'exploitation de la centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM) sera rendue difficile au-delà de 2029 en raison notamment de sa vétusté, l'Entente intercommunale a engagé une réflexion sur l'avenir du traitement des déchets résiduels sur son territoire avec le projet de créer une nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE).

A l'issue d'une concertation, Limoges Métropole a lancé un appel public à la concurrence, publié le 18 août 2023, pour le compte de l'entente intercommunale, portant sur l'attribution d'un Marché Public Global de Performance ayant pour objet la conception, la construction et l'exploitation d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique des Déchets et destinée à remplacer l'actuelle centrale énergie déchets de Limoges Métropole.

Le Groupement des sociétés SOVAL (filiale du groupe VEOLIA), EIFFAGE GENIE CIVIL, et le cabinet d'architecte HOB0 ARCHITECTURE a été déclaré attributaire du Marché Global de Performances (MGP) qui a été signé le 8 août 2025 et lui a été notifié le 13 août 2025. La Société SOVAL est mandataire solidaire du Groupement.

C'est ainsi que le Groupement porte le projet de construction de la nouvelle UVE de Limoges en contrebas de l'UVE existante.

Le présent document vise à faciliter la prise de connaissance du contenu de l'étude d'impact lors de la consultation du public. Il est structuré selon le plan de l'étude d'impact, il aborde à ce titre les points suivants :

- Description du projet
- Etat initial de l'environnement
- Analyse des effets
- Raisons du choix du projet

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 LOCALISATION

L'unité de valorisation énergétique de Limoges est implantée dans le département de la Haute-Vienne (87), sur la commune de Limoges (à 5 km au Nord-Est du centre-ville), sur la rue de Fougeras (aussi nommée RD142).

L'accès au site se fait par la route départementale RD142.

Le terrain s'implante sur les parcelles n°7 et 203 (partiellement) en section SX du cadastre de Limoges sur 2,6 ha.

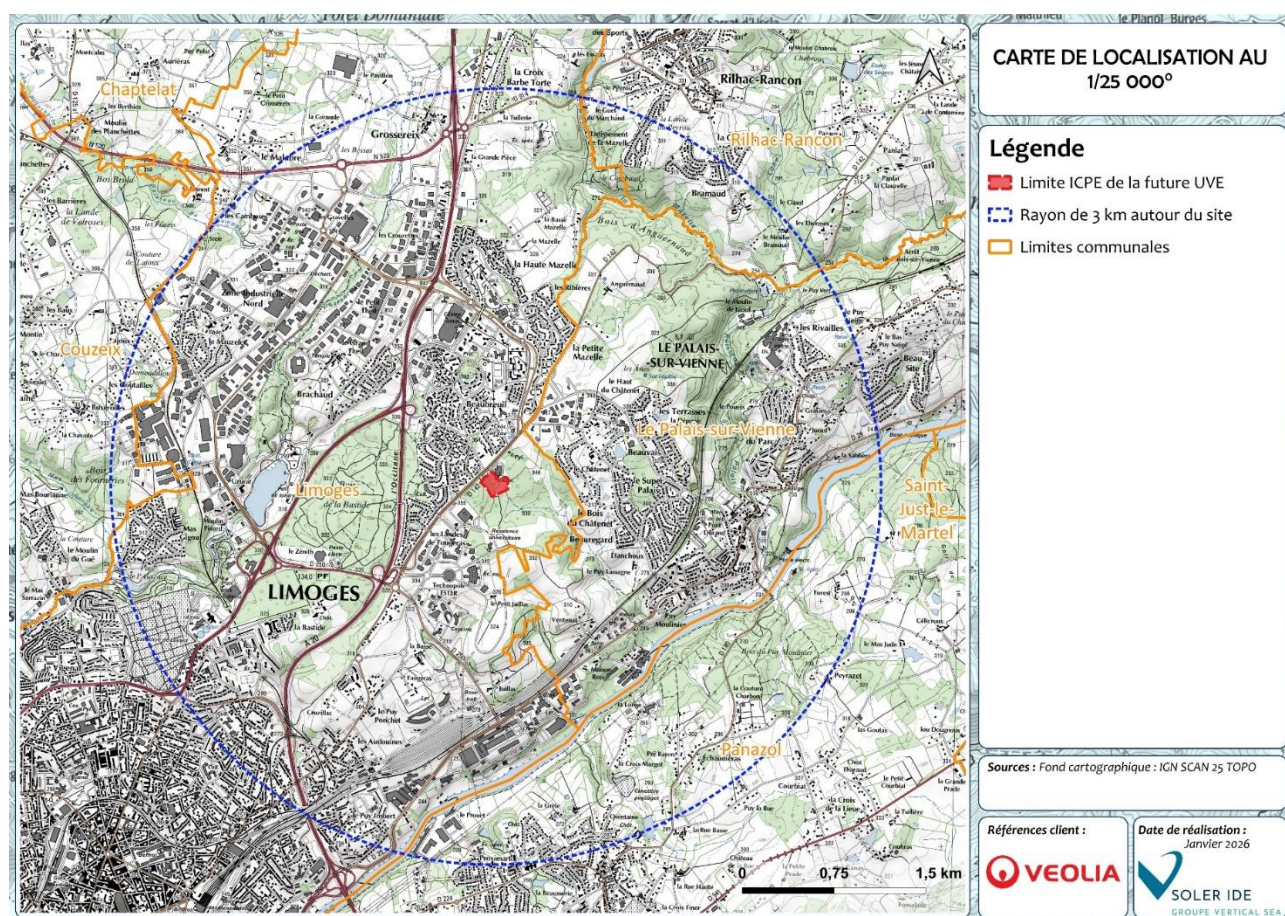


Figure 1 : Carte de localisation

2.2 NATURE DES ACTIVITES

La nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Limoges sera édifiée en contrebas de la parcelle actuelle au droit d'un espace boisé (identifié comme espace vert d'intérêt paysager au PLU de Limoges). Le périmètre ICPE de l'UVE sera ainsi étendu.

La future UVE disposera d'une capacité totale annuelle d'incinération de 95 000 t/an. Sa capacité horaire de traitement sera de 11,9 t/h au PCI de 2 300 kcal/kg, produit au travers d'un four-chaudière équipé d'une chaudière de récupération d'énergie de 31,8 MW au point nominal.

Le PCI moyen attendu pour les déchets réceptionnés sur la nouvelle UVE est d'environ 2 300 kcal/kg.

Les déchets ménagers et assimilés non dangereux seront réceptionnés en vrac dans une fosse présentant un volume total utile de 6 800 m³ avec gerbage, pouvant être utilisée pour la reprise des DND (Déchets Non Dangereux) en cas de besoin de transfert vers une autre installation de traitement.

Les mâchefers résultant de l'incinération seront débarrassés des éléments les plus grossiers, et rechargés sur des camions qui les achemineront vers une IME externe (Installation de Maturation et d'Elaboration de graves de mâchefers) pour être in fine valorisés en techniques routières.

Le four-chaudière produira 39 t/h de vapeur à 400°C sous 60 b, valorisée via les 3 RCU (Réseau de Chaleur Urbain) suivants : Réseau de centre-ville, réseau de Beaubreuil, réseau du Val de l'Aurence.

La vapeur résiduelle sera utilisée dans un Groupe Turbo-Alternateur (GTA) pour produire de l'électricité.

Le périmètre ICPE de la future UVE intégrera des brûleurs auxiliaires fonctionnant au gaz naturel, développant une puissance correspondant à environ 70% de la charge thermique nominale du four, utilisés lors de phase de démarrage et d'arrêt ainsi qu'en mode maintien en température pour assurer le respect des 850°C.

La nouvelle UVE exploitera également l'énergie solaire, au travers d'un ensemble de capteurs photovoltaïques placés en toiture du hall de déchargement.

Les eaux pluviales seront gérées distinctement selon les surfaces :

- les eaux de toitures seront dirigées vers le réservoir pour être réutilisées dans le process, principalement pour la production d'eau déminéralisée ;
- les eaux de voiries transiteront par des bassins de rétention étanches, puis elles seront restituées au milieu naturel à débit régulé après traitement par un débourbeur déshuileur. Ces bassins recevront également l'excédent d'eaux de toitures non réutilisées.

Des réservoirs de récupérations d'eau de pluie sont prévus afin d'améliorer encore le bilan hydrique de l'installation.

Le schéma donné page suivante indique l'implantation des différentes fonctions de la nouvelle UVE dans son périmètre.

132208A1UUVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

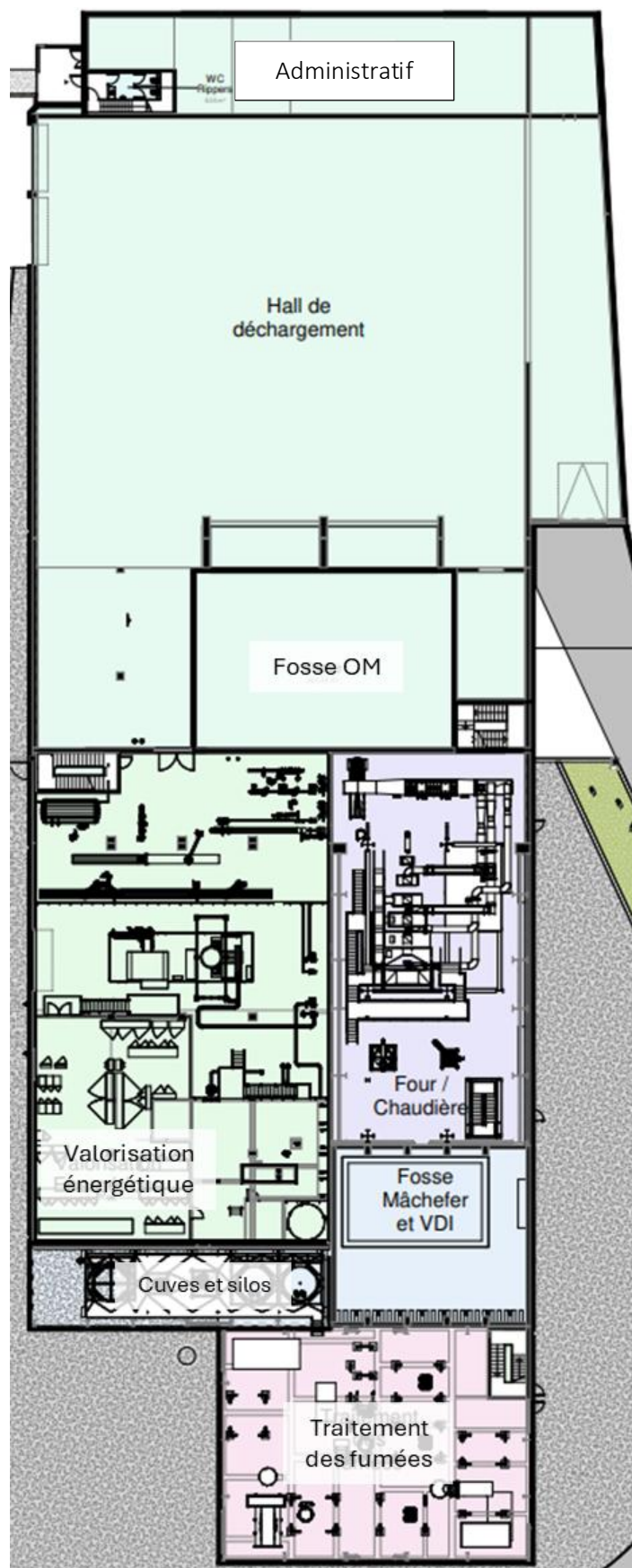


Figure 2 : Implantation des principales fonctionnalités de la future UVE

2.3 DECHETS TRAITES PAR L'UVE

2.3.1 DECHETS ADMIS

L'Unité de Valorisation Énergétique de Limoges traite principalement les ordures ménagères résiduelles issues des ménages, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas valorisables par recyclage ou compostage et qui restent après le tri à la source.

Ces déchets incluent typiquement les ordures ménagères résiduelles provenant de la zone géographique de l'emprise du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de Haute-Vienne et du département de la Creuse ainsi que des départements limitrophes (86, 19, 24, 16, 36).

Ces déchets ménagers résiduels sont issus des ménages et ont bénéficié au préalable d'une opération de tri directement chez les particuliers.

L'UVE traite également les DASRI banalisés (déchets d'activités de soins à risque infectieux) par pré-traitement uniquement en provenance du CHU de Limoges, les refus de tri de collectes sélectives et les déchets d'activité économique (DAE).

L'UVE future accueillera les mêmes déchets que ceux admis dans l'UVE actuelle.

2.3.2 DECHETS INTERDITS

Certains déchets sont formellement interdits à l'incinération sur l'UVE de Limoges, car ils présentent des risques pour l'environnement, la santé ou le bon fonctionnement de l'installation. Sont notamment interdits :

- Tous les déchets dangereux au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement (astérisque dans la liste européenne) : huiles usagées, solvants, peintures, emballages souillés, PCB/PFAS, piles, batteries Li-ion ou Ni-Cd, etc.
- Les déchets en provenance des abattoirs ;
- Les déchets radioactifs ;
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) non banalisés.

Ces exclusions résultent de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 fixant les règles d'admission dans les incinérateurs, et du cadre général posé par la directive 2010/75/UE (IED) qui réserve les UVE d'ordures ménagères aux flux non dangereux à PCI compatible.

L'UVE future refusera les mêmes déchets que ceux interdits dans l'UVE actuelle.

3 DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 ETUDE DU MILIEU PHYSIQUE

3.1.1 SOLS, SOUS-SOLS ET EAUX SOUTERRAINES

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeux
Sol et sous-sol	☞ Site installé sur la formation « Substratum altéré non identifiable, colluvions de plateaux ». ☞ Formation composée de limons de compositions pétrographique sableuses à graveleuses et de gneiss sous une première couche de remblais..	Faible
Eaux souterraines	☞ Pas de captage AEP à proximité du site. ☞ Le site se trouve au droit des masses d'eau souterraines FRGG057 « Bassin versant de la Vienne » en bon état écologique et chimique	Faible

3.1.2 EAUX SUPERFICIELLES

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeux
Eaux superficielles	☞ Le site d'implantation du projet est situé dans le bassin versant du cours d'eau « La Vienne depuis le Palais-sur-Vienne jusqu'à Saint-Junien », masse d'eau n° FRGR0359B. ☞ Pas de captage AEP à proximité du site.	Faible

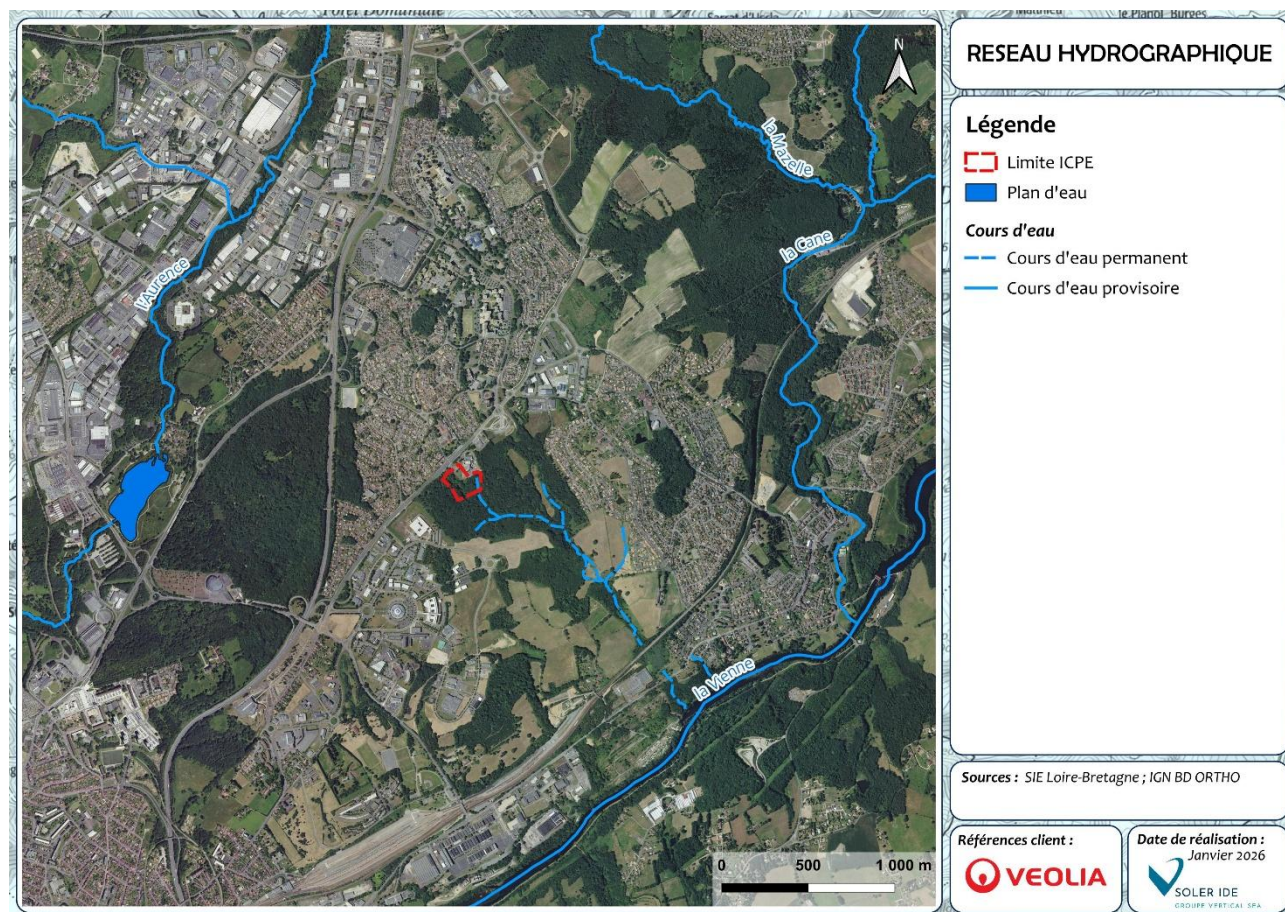


Figure 3 : Localisation du site vis-à-vis des cours d'eau

3.1.3 RISQUES NATURELS

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeux
Risques naturels	- Le projet est concerné par un aléa de remontée de nappe (inondation de cave) d'une sensibilité moyenne. - Le site du projet présente un aléa de retrait-gonflement des argiles faible. - La commune de Limoges est classée en zone de sismicité faible (2).	Modéré

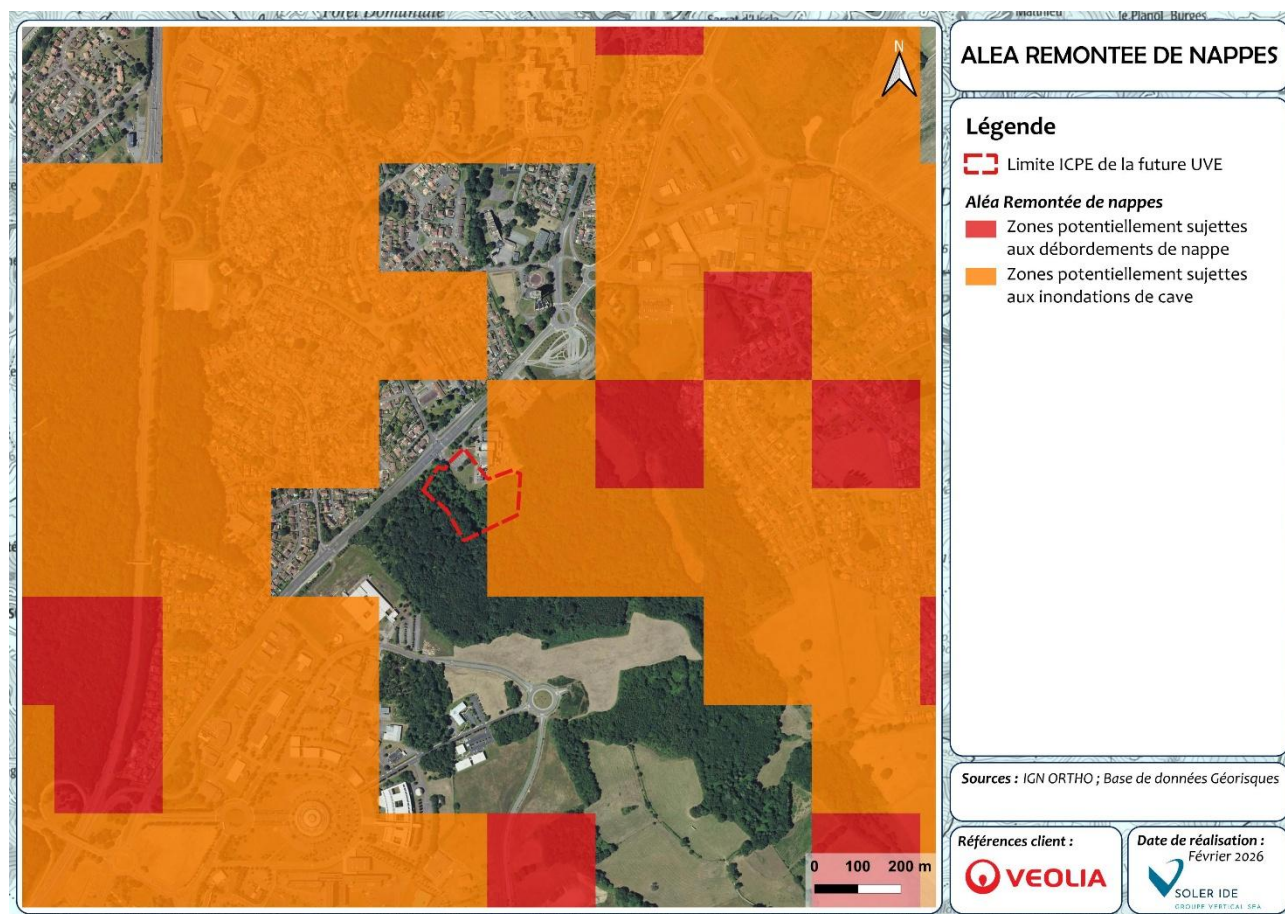


Figure 4 : Aléa de remontée de nappes au droit du site

3.1.4 CLIMATOLOGIE

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeux
Climat	☞ Climat de type océanique altéré : Les amplitudes thermiques annuelles sont modérées, bien que la région connaisse parfois des épisodes de fraîcheur hivernale et de chaleur estivale liés à son altitude moyenne. ☞ T°C moyenne basse = 4,6°C en janvier et T°C moyenne haute = 19,6°C en août. ☞ Région sous l'influence de vents du Nord-Est et du Sud-Ouest.	Faible

3.1.5 QUALITE DE L'AIR

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeux
Air	☞ Site installé dans un secteur périurbain. ☞ Les mesures de qualité de l'air du secteur ont montré que les valeurs respectent les objectifs de qualité de l'air, avec une tendance générale à la réduction sur toutes les stations de mesure.	Fort

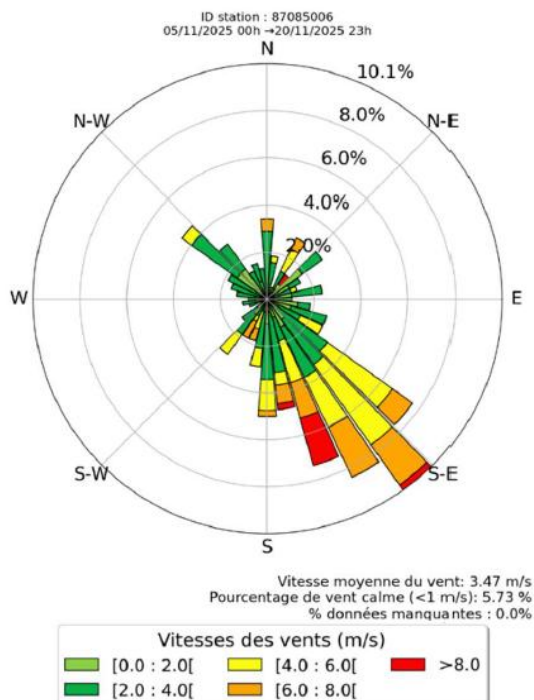


Figure 5 : Rose des vents de Limoges-Bellegarde

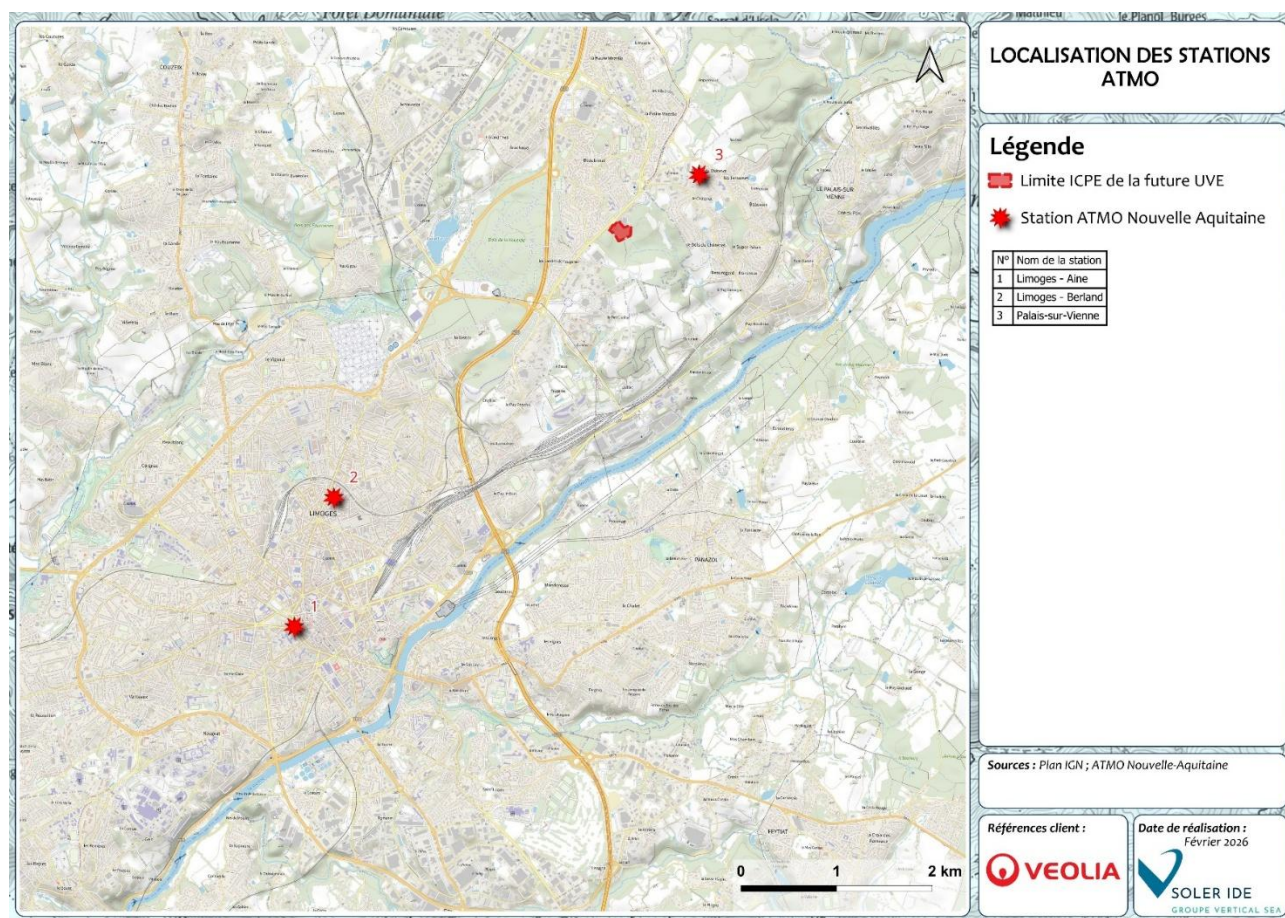


Figure 6 : Stations de surveillance de la qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine

3.2 ETUDE DU PAYSAGE

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeu
Contexte paysager	☞ Site inscrit dans l'unité paysagère « Limoges et sa campagne résidentielle ». ☞ Principalement situé dans un secteur de type « Tissu urbain discontinu » selon la base d'occupation des sols de Corine Land Cover 2018 ☞ Site de l'actuelle UVE, se trouvant au sein d'un secteur abritant de l'autre côté de la Rue de Fougeras une zone résidentielle, des industrielles au Sud-Ouest et des espaces boisés en partie Sud et Sud-Est.	Modéré
Perception visuelle	☞ Le site s'implante dans un environnement présentant une pente en direction du Sud-Est, occupé par des établissements industriels des habitations et des boisements. ☞ Des arbres situés entre l'installation et la Rue de Fougeras créent un masque paysager. ☞ Le site se trouve entre l'autoroute A20 et la Vienne.	Fort



Figure 7 : Vue de puis la Rue de Fougéras (source : Google Street View)



Figure 8 : Vue de puis la Rue des Montarauds (source : Google Street View)

3.3 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, CULTUREL ET PAYSAGER

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeu
Patrimoine archéologique	☞ Site concerné par aucune zone de protection archéologique ou SPR.	Enjeu nul
Patrimoine culturel	☞ Un monument historique inscrit à 1,7 km du site. ☞ Le site n'est concerné par aucune zone de protection au titre des monuments historiques.	Enjeu nul
Patrimoine paysager	☞ Les sites inscrits et classés les plus proches sont à plus de 1,3 km du site. ☞ Le site n'est concerné par aucune zone de protection.	Enjeu nul

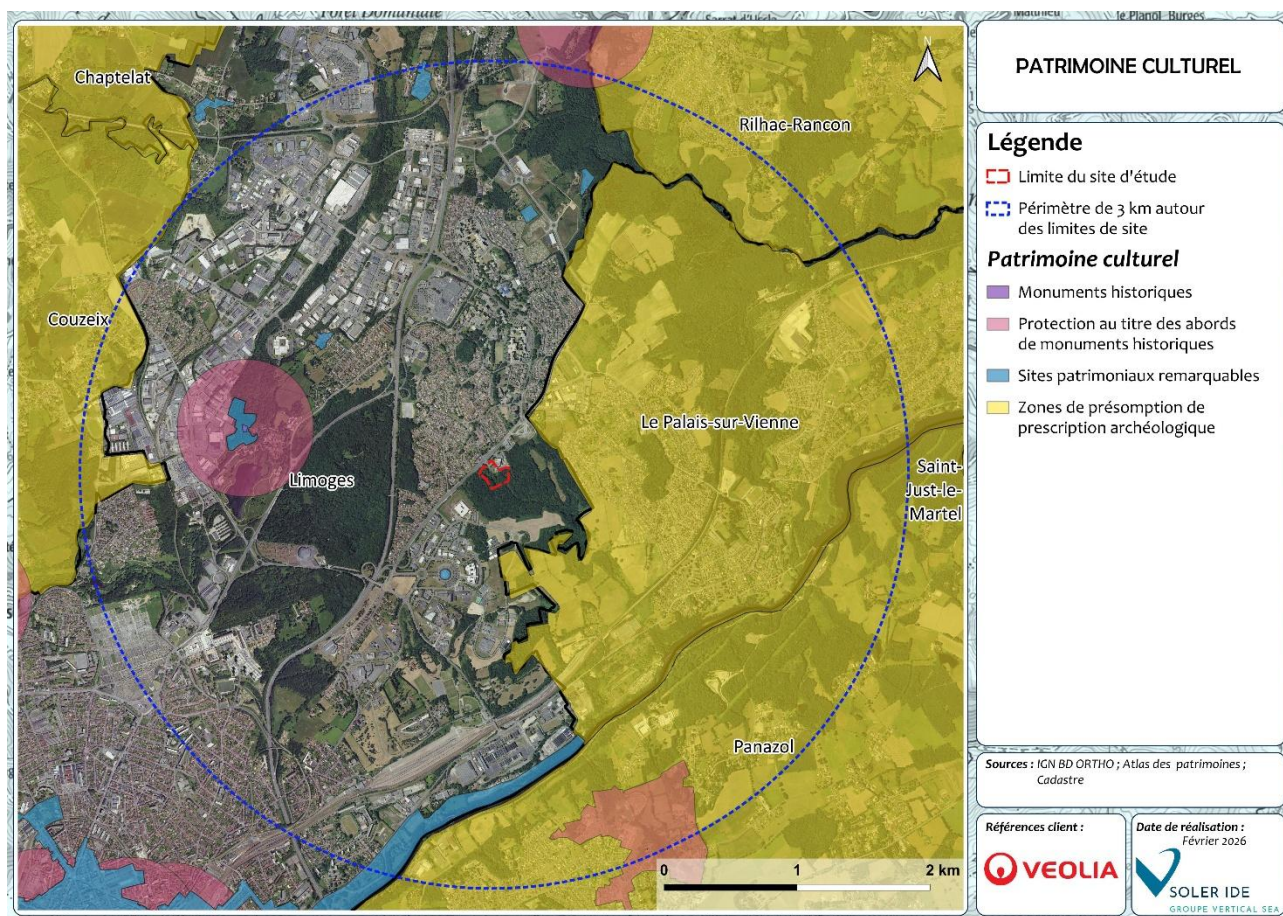


Figure 9 : Patrimoine culturel au droit du site

3.4 ETUDE DU MILIEU NATUREL

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	SYNTHESE DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT	Enjeu
Habitats	- Milieux composés de boisements, prairies de fauches, zones rudérales et industrielles 2 habitats d'intérêt communautaires : prairies de fauche mésophiles (6510), le sous-code variant selon la végétation identifiée localement. Les Chênaies-Hêtraies acidiclinales à Jacinthe des bois (9130-3)	Fort
Flore	- Une espèce protégée dans le Limousin : Cucubale à baie (<i>Silene baccifera</i>) - Onze espèces invasives avérées ou émergentes se développent dans l'aire d'étude rapprochée	Modéré
Zone humide	Présence d'une zone humide selon le critère pédologique de 2 150 m²	Fort
Invertébrés	56 espèces communes recensées. - Deux espèces observées : le Grand capricorne (protégée), le Lucane cerf-volant (patrimoniale)	Faible
Amphibiens	Trois espèces protégées observées : Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), la Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), la Grenouille verte (<i>Rana kl. Esculentus</i>).	Faible
Reptiles	- Deux espèces protégées contactées : le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune. - Une espèce protégée potentiellement présente : Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)	Faible
Oiseaux	38 espèces recensées dont 29 protégées - Quatre Les espèces sont réparties en 4 cortèges : cortège des milieux semi-ouverts arbustifs, cortège des milieux semi-ouverts	Fort

PARAMETRES	SYNTHESE DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT	Enjeu
	arborescents, cortège des espèces généralistes, cortège des milieux boisés	
Mammifères (hors chiroptères)	☞ 7 espèces de mammifères observées dont 2 sont protégées : Écureuil roux et Hérisson d'Europe	Faible
Chiroptères	☞ 13 espèces contactés au sein de l'aire d'étude rapprochée ☞ 9 espèces gisent sur le site	Fort
Continuités écologiques	☞ L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un corridor des milieux boisés identifiés à l'échelle régionale mais non repris à l'échelle locale. ☞ Le couvert arboré d'une grande partie du site d'étude contribue quoi qu'il en soit au maillage de la trame verte, notamment en contexte périurbain, et forme un espace relais entre le Bois de la Bastide à l'Ouest, la vallée du Palais à l'Est et la vallée de la Vienne au Sud.	Modéré

SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES



Figure 10 : Synthèse des enjeux faunistiques et floristiques identifiés au droit du site

3.5 ETUDE DU CONTEXTE HUMAIN

3.5.1 POPULATION, HABITAT, ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeu
Population	☞ Limoges : 129 754 habitants ; 1 662,9 hab/km ²	Faible
Habitat riverain et ERP	☞ Implantation au droit de l'actuelle UVE ☞ Pas d'habitation à moins de 30 m des limites du site. ☞ ERP le plus proche à proximité immédiate des limites Nord-Est du site, il s'agit d'un laboratoire d'analyse médicale	Fort

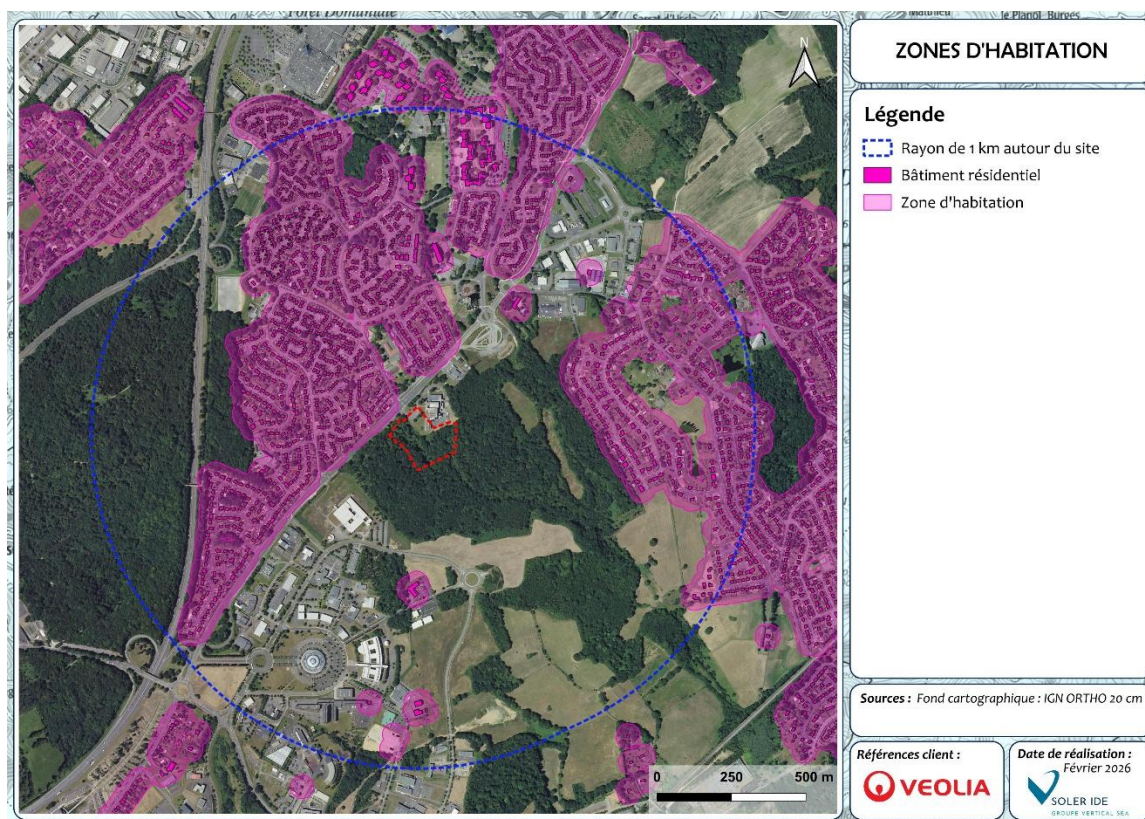


Figure 11 : Localisation des zones d'habitats

132208A1IUVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

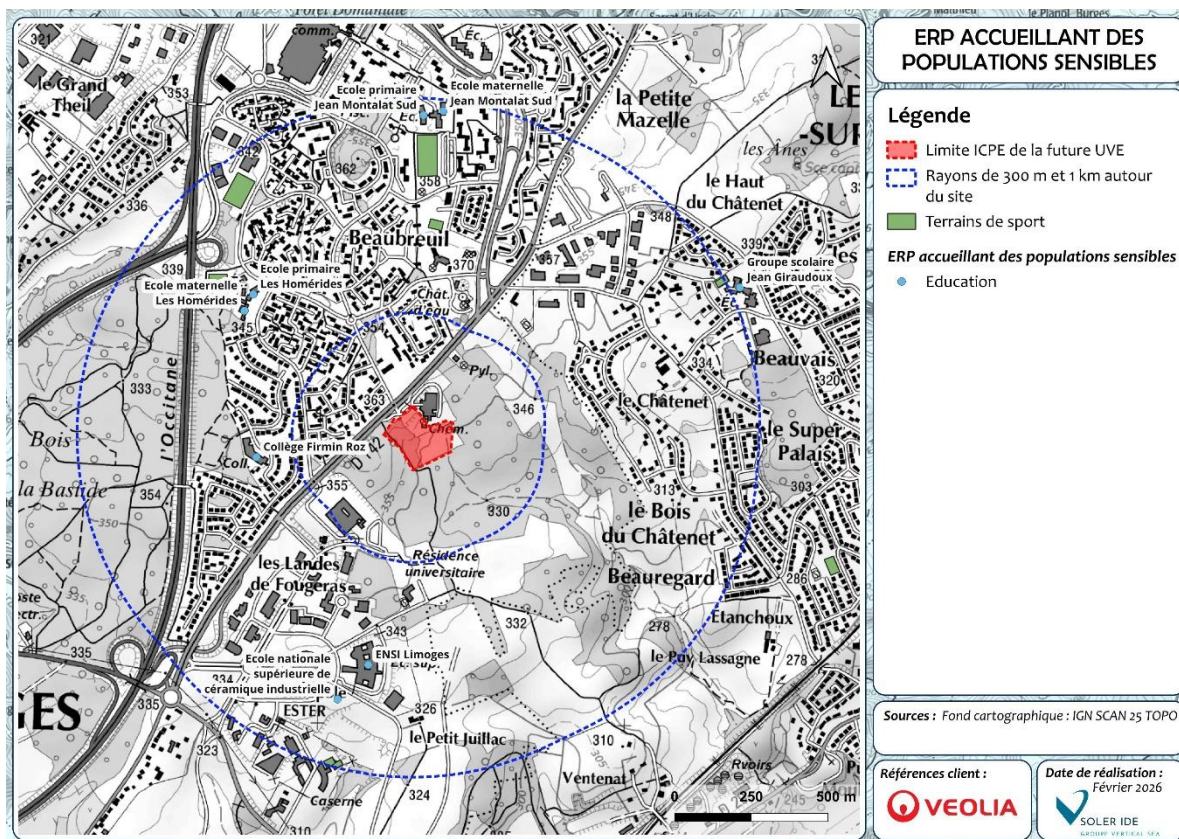


Figure 12 : Etablissements recevant du public

3.5.2 ACTIVITES HUMAINES, TOURISME ET LOISIRS

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeu
Activités humaines	- A l'échelle de la commune, prépondérance du secteur tertiaire. - Présence de zones pavillonnaires de l'autre côté de la route départementale.	Modéré
Tourisme et loisirs	- Quelques sites patrimoniaux sont présents dans un périmètre de 2 km. - Quelques terrains de sport présents dans un périmètre de 2 km.	Faible

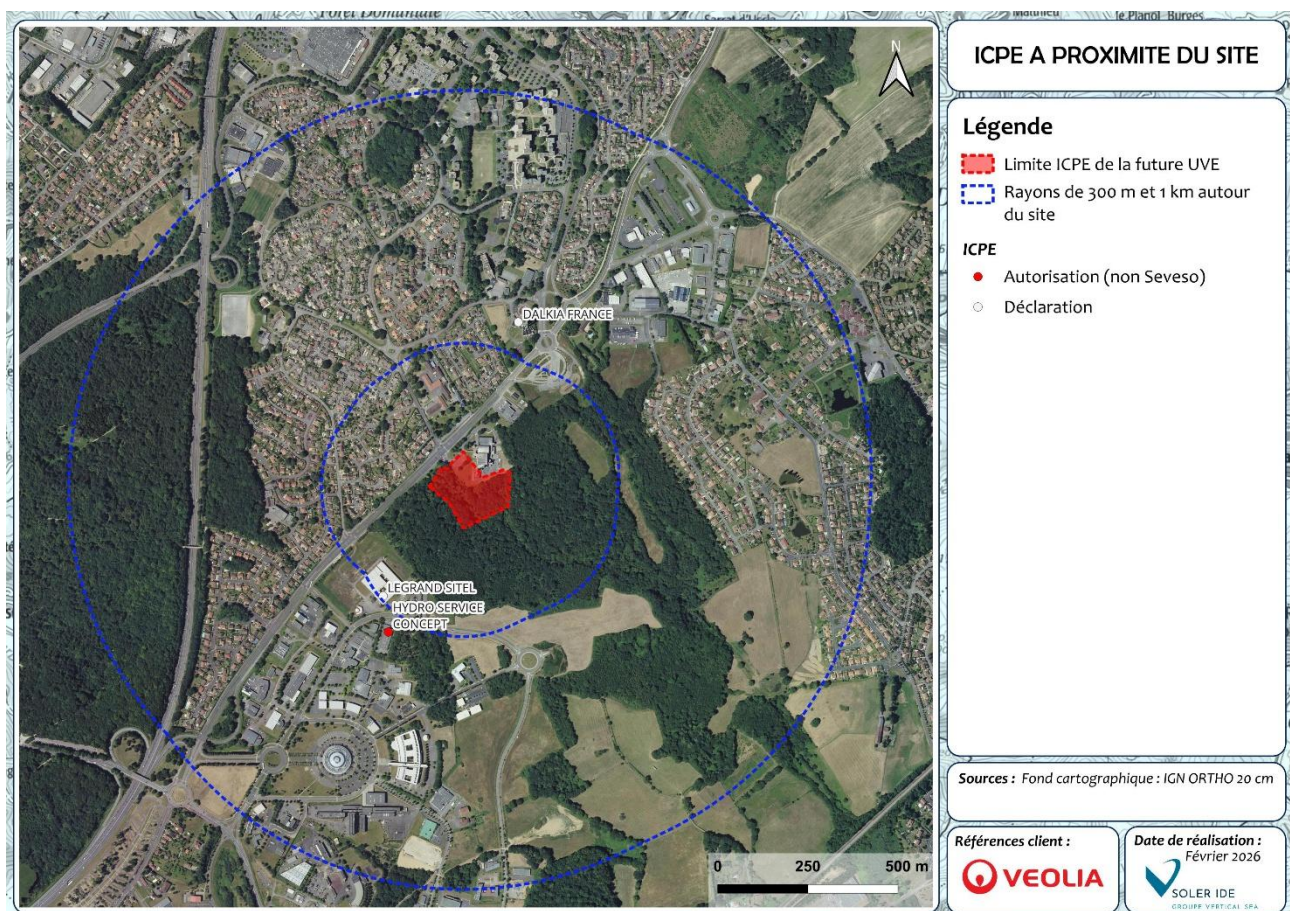


Figure 13 : Installations industrielles classées autour du site

3.5.3 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeu
Infrastructures de transport	☞ Site accessible par la route départementale RD142 (aussi nommée rue de Fougéras). L'autoroute A20 passe à 650 m à l'Ouest du site. ☞ Voie ferrée à 1,3 km au Sud du site ☞ Aéroport de Limoges-Bellegarde 8,1 km à l'Ouest du site	Modéré
Réseaux	☞ Le site est desservi par les réseaux d'électricité, de gaz naturel, de télécommunications, d'évacuation des eaux usées, d'évacuation des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable.	Enjeu nul

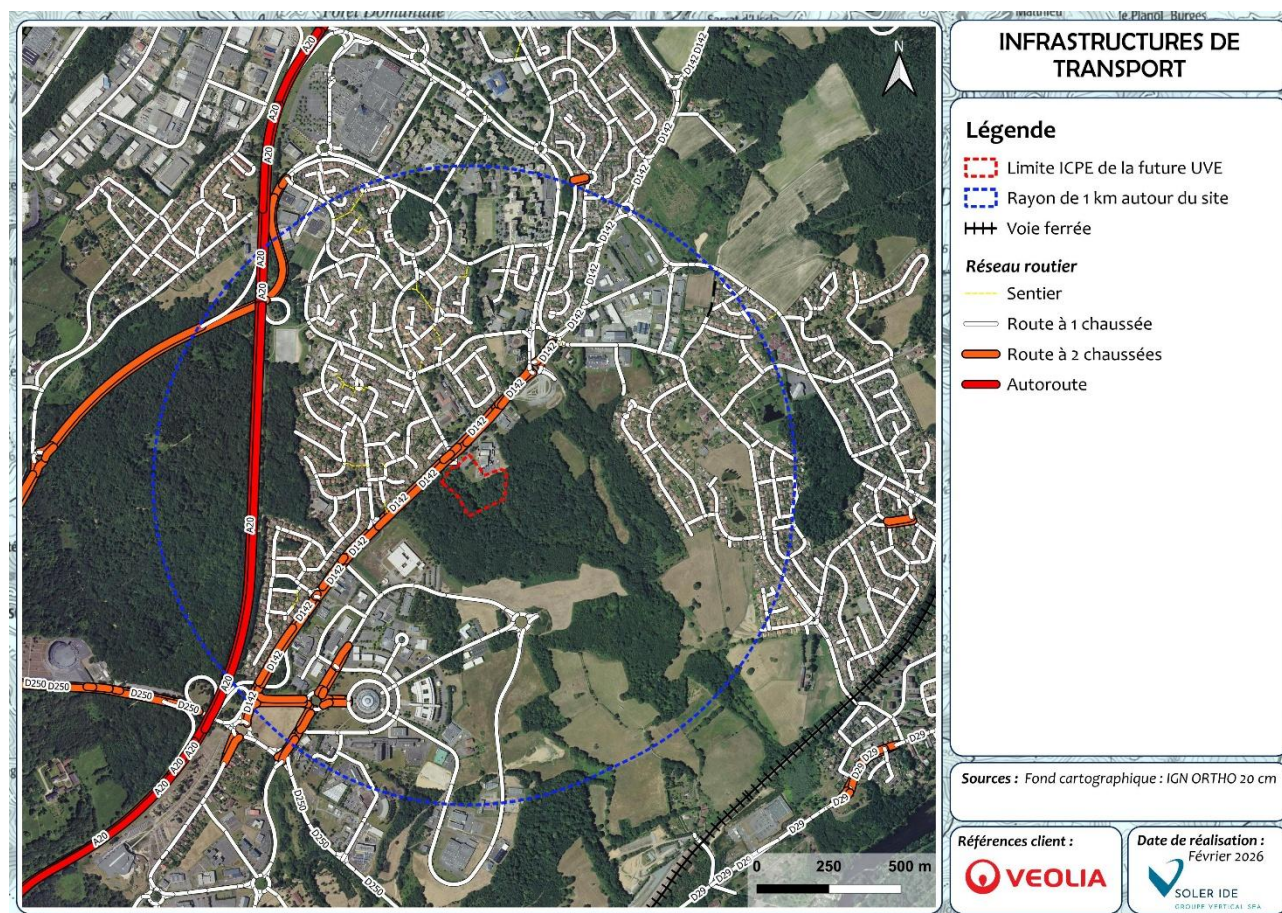


Figure 14 : Infrastructures de transport

3.5.4 AMBIANCE SONORE, VIBRATIONS, EMISSIONS LUMINEUSES

Légende :

	Enjeu nul
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

PARAMETRES	A RETENIR	Enjeu
Ambiance sonore et vibrations	☞ Le secteur est périurbain, entouré d'une part de boisements et d'autre part par des zones d'habitations. ☞ Les résultats de l'étude acoustique montrent que le bruit ambiant autour de l'UVE actuelle est conforme à la réglementation. La nuisance sonore la plus forte provient du trafic de la Rue de Fougères. ☞ Aucune source de vibrations n'est recensée aux alentours.	Fort
Emissions lumineuses	☞ Quelques éclairages publics.	Enjeu nul



Figure 15 : Localisation des points de mesures acoustiques sur les limites parcellaires de l'UVE actuelle

4 ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION ASSOCIÉES

4.1 IMPACTS LIÉS À L'EXPLOITATION DE LA FUTURE UVE

4.1.1 IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

Vis-à-vis de la ressource en eau superficielle, la nouvelle UVE sera globalement nettement plus hydro économe que l'actuelle :

- En 2025, l'UVE actuelle a consommé 67 862 m³ d'eau potable
- La nouvelle UVE est dimensionnée pour un coefficient spécifique de consommation d'eau potable de 0,1 m³ par tonne traitée, soit 9 500 m³/an ce qui représente un facteur de réduction de plus de 7 par rapport au bilan 2025.

4.1.2 IMPACTS SUR LES EAUX DE SURFACE

4.1.2.1 Impact des rejets au réseau d'assainissement

Pour ce qui concerne les rejets à l'assainissement, la nouvelle UVE aura une incidence plus faible que l'UVE actuelle puisque son seul effluent process sera lié aux phases de maintenance où le four sera arrêté. En régime nominal, la nouvelle UVE fonctionnera en mode « zéro rejet ».

On estime que le volume annuel des eaux process en période de maintenance sera réparti sur une dizaine de jours effectifs, représentant un volume de 40 m³/j. Par rapport à l'UVE actuelle, autorisée à rejeter 50 m³/j à l'assainissement toute l'année, le facteur de réduction sera de 44 sur l'année.

Vis-à-vis de la STEP de Limoges, qui dispose d'une capacité de traitement de 285 000 habitants, la charge liée au rejet de l'UVE actuelle représente 0,1% ce qui est insignifiant. La réalisation du projet de nouvelle UVE réduira à 0,08% cette incidence, qui n'interviendra plus qu'une dizaine de jours par an, rendant totalement imperceptible la charge rejetée par l'UVE sur la STEP de Limoges.

4.1.2.2 Impact des rejets au milieu naturel

Les rejets de la nouvelle UVE correspondront à l'excédent d'eaux pluviales non réutilisées dans le process, qui rejoindront le petit ruisseau affluent de la Vienne qui draine le secteur, dont le bassin versant présente une surface de 113 ha tel que présenté ci-dessous :

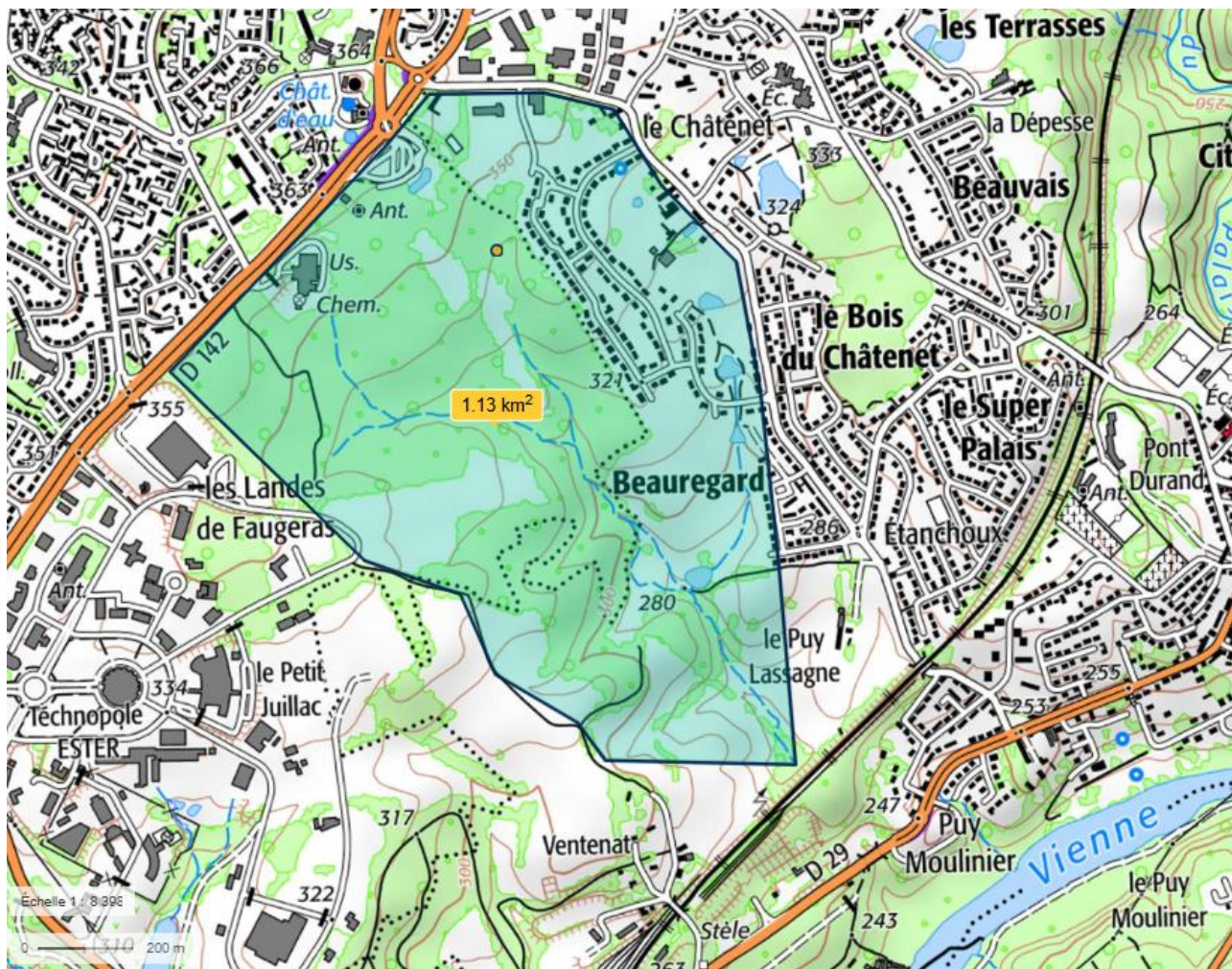


Figure 16 : Bassin versant naturel exutoire des eaux pluviales

Ces eaux pluviales traverseront des ouvrages de rétention permettant de les reprendre pour les réutiliser dans le process, seul l'excédent sera rejeté au milieu naturel que lors d'épisodes pluvieux intenses. Le débit sera régulé à 6 l/s/ha et la qualité maîtrisée par un déboureur déshuileur.

4.1.3 IMPACTS SUR LA QUALITE DE L'AIR

La principale source d'émissions atmosphériques est constituée par les fumées de combustion traitées, rejetées de façon continue toute l'année (sauf environ 4 semaines d'arrêt pour maintenance).

L'UVE actuelle comme la nouvelle UVE intègrent également des chaudières à gaz d'appoint qui rejettent aussi des fumées de combustion, mais essentiellement pendant les périodes de grands froids.

D'autres sources d'émissions atmosphériques diffuses sont liées à la circulation des camions.

La nouvelle UVE sera dotée des meilleures techniques disponibles pour le traitement de ses fumées, tel que détaillé au point suivant, diminuant ainsi ses émissions.

Le traitement des fumées de la nouvelle UVE est un procédé par voie sèche, qui comprend les étapes suivantes :

- La première étape de traitement consiste en l'injection de bicarbonate de sodium en amont du premier filtre à manches, pour permettre la neutralisation des gaz acides.
- Une seconde injection de bicarbonate est réalisée après le premier filtre à manches, complétée par une injection de coke de lignite destinée à la captation des métaux gazeux et des dioxines/furanes. Un dispositif complémentaire d'injection de charbon actif permet de traiter des pics ponctuels de mercure. Un second filtre à manches assure la finition de cette première étape du traitement des fumées.
- En sortie de filtration, les fumées sont réchauffées pour atteindre les températures optimales de fonctionnement du système de réduction catalytique sélective (SCR) qui traite les oxydes d'azote.
- En aval de la SCR, différents échangeurs permettent de récupérer la chaleur des fumées, maximisant ainsi l'efficacité énergétique globale de la ligne.

La qualité des fumées après traitement est mesurée en continu par un ensemble d'analyseurs (doublés pour garantir une surveillance continue).

La réduction du débit de fumées et des valeurs limites induisent une réduction conséquente des flux rejetés à l'atmosphère par rapport à ceux de l'autorisation actuelle (1,3 à 11 fois moins en fonction des paramètres).

La modélisation réalisée a montré que l'incidence maximale des rejets atmosphériques de la nouvelle UVE pour le point le plus exposé sera largement inférieure au seuil de précaution fixé par l'OMS (2 à 3 fois plus faible que l'objectif de qualité en vigueur en France).

Enfin, les voies de circulation seront maintenues propres afin d'éviter la formation de poussière lors du passage des camions.

4.1.4 IMPACTS SUR LE CLIMAT

Le bilan des émissions brutes devrait connaître une réduction modique, essentiellement liée à la réduction d'énergie consommée. L'augmentation de la consommation de réactifs se verra en proportionnalité directe sur le poste correspondant à l'énergie grise, et indirectement sur le poste transports.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'augmentation de performance dans la valorisation de la chaleur et dans la production d'électricité amènera une amélioration du coefficient d'évitement des émissions CO2.

Valorisation énergies				
Chaleur valorisée	-285 kg CO2 / t		32%	
Electricité valorisée	-31 kg CO2 / t		195%	
	-316 kg CO2 / t		40%	

Tableau 1 : Emissions CO2 évitées par valorisation t énergie, UVE future

Le bilan net pour l'UVE future s'établit ainsi à $530 - 316 = + 214 \text{ kg CO}_2/\text{t}$

4.1.5 IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

L'analyse de l'état initial sur un cycle biologique complet a révélé la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales dans plusieurs groupes taxonomiques. Il en a découlé une hiérarchisation des enjeux en fonction des espèces (de leur statut de conservation au niveau national mais aussi de leur niveau de rareté locale) et de leur utilisation du milieu.

La mise en place de la séquence Evitement et Réduction des incidences dans le cadre de ce projet permet d'évaluer les incidences sur les espèces animales et végétales à un niveau très faible à fort pour tous les groupes taxonomiques, et notamment des incidences résiduelles significatives sur des espèces protégées.

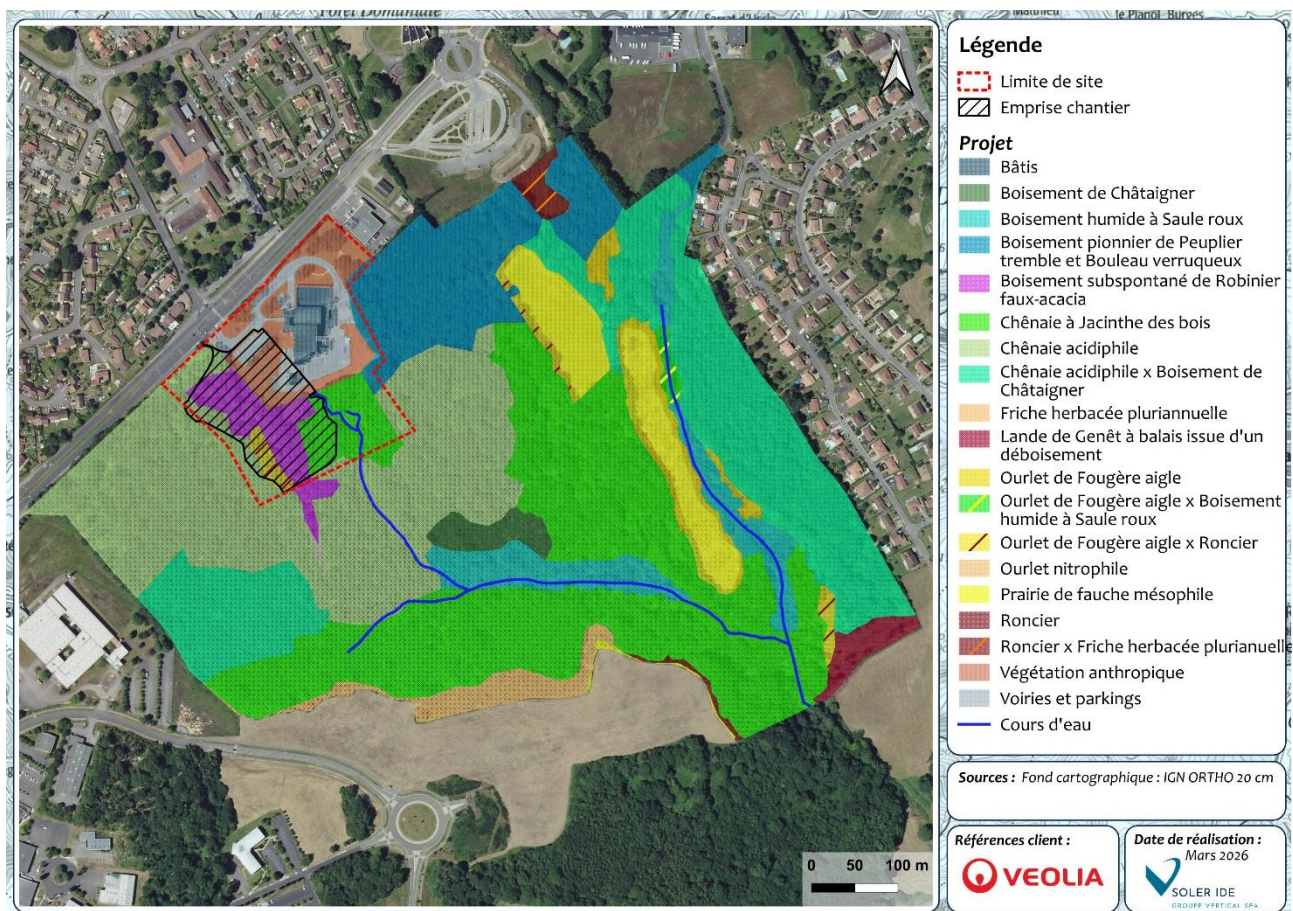


Figure 17 : Evitement des habitats et des espèces en phase amont

Le projet conserve une grande partie des habitats du site, en revanche le Boisement subspontané de Robinia Robinier faux-acacia sera détruit à hauteur de 76 %, l'Ourlet à Fougère aigle x Roncier sera détruit à hauteur de 32 %, la Végétation anthropique sera détruite à hauteur de 27 % et la Chênaie acidiphile et à Jacinthe des bois, habitat d'intérêt communautaire, seront détruites à hauteur de 2 %.

Tout comme en phase chantier, la station de Cucubale a baies et la zone humide seront préservées par le projet.

Lors de la phase d'exploitation, les véhicules ne circuleront que sur les emprises délimitées à cet effet, ainsi aucun impact supplémentaire sur les habitats n'est attendu.

132208A1UVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

4.1.6 IMPACTS SUR LA PERCEPTION VISUELLE

Alors que la CEDLM avait été conçue dans un concept de très forte visibilité sur l'axe urbain, avec une architecture audacieuse accompagnant le signal fort des deux cheminées multicolores, la nouvelle UVE est pensée dans une architecture d'adoucissement où la fonctionnalité industrielle s'efface à l'arrière d'une façade de type tertiaire voire muséographique très qualitative.

Sur le plan du paysage urbain, la réalisation du projet de nouvelle UVE associée au réaménagement de la CEDLM amènera ainsi une intégration visuellement moins impactante, incarnant les améliorations performanciennes de l'installation sur les autres champs de l'environnement.



Figure 18 : Perspective depuis la rue de Fougères, avec réhabilitation du bâtiment de l'UVE actuelle (UVE actuelle à gauche et nouvelle UVE à droite)

132208A1UVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

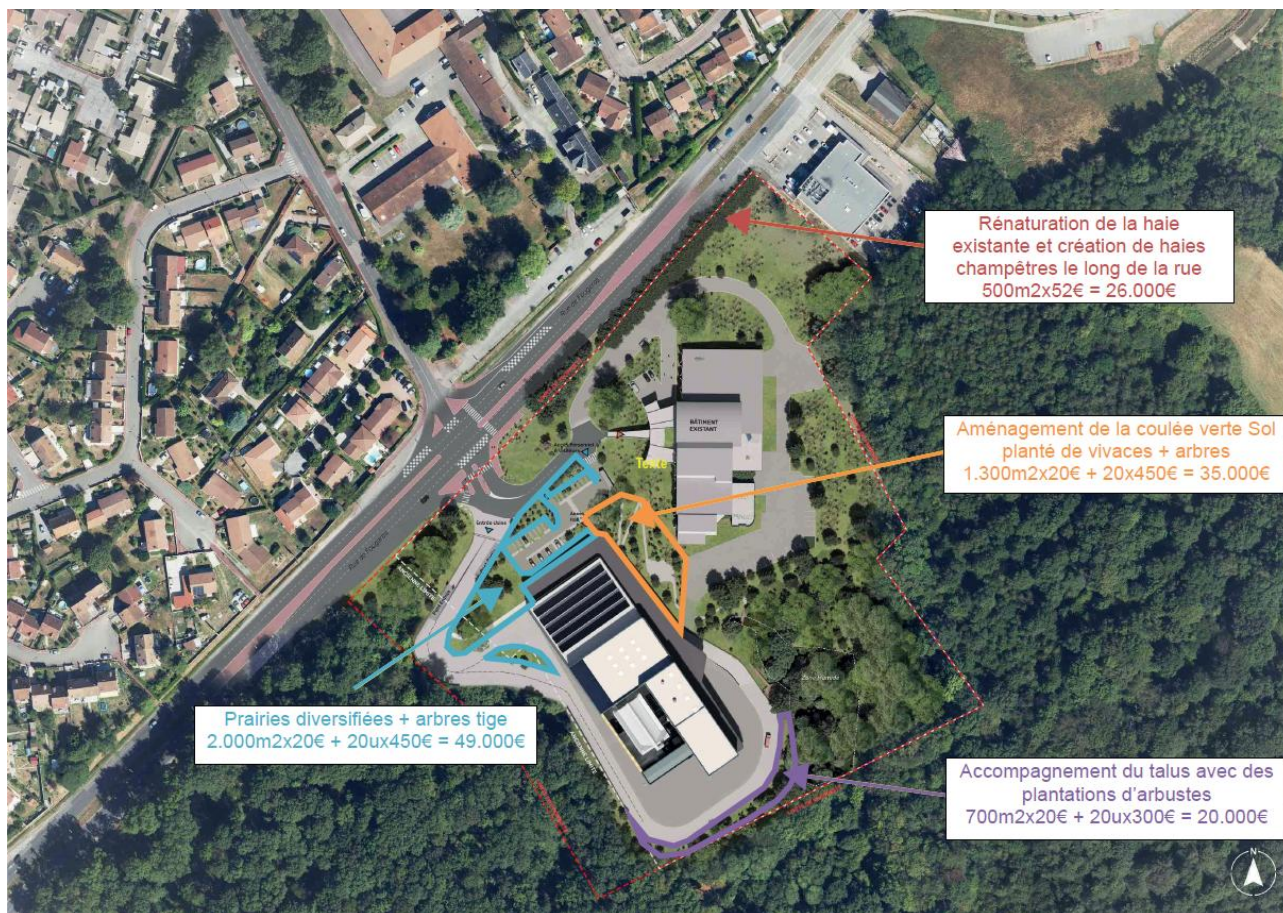


Figure 19 : Implantation des futurs aménagements paysagers

4.1.7 IMPACTS LIES AU TRAFIC

Le trafic de poids-lourds généré par le projet est essentiellement lié aux apports de déchets. Viennent ensuite les évacuations des déchets produits (mâchefer, cendres et résidus d'épuration des fumées) et enfin la fourniture des réactifs de traitement des fumées.

L'incidence de la logistique lourde liée à l'UVE n'apparaît pas comme significative actuellement et le projet n'apportera pas de modification perceptible pour les usages des routes du secteur.

On note en outre que les conditions d'accès routier à l'UVE présentent une sécurisation du meilleur niveau, avec un carrefour à feu sur un axe 2 x 2 voies et voie de desserte dédiée pour les trafics en provenance de Limoges Centre.



132208A1UVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

4.1.8 IMPACTS LIES AU BRUIT

L'état acoustique initial a été estimé sur la base de mesures de niveau sonore en limite d'emprise disponibles et d'une modélisation du trafic routier, source sonore principale du secteur.

Sur la base des hypothèses et des données d'émission sonore retenus pour les équipements et les installations projetées, aucun dépassement réglementaire n'est calculé dans le voisinage et en limite de propriété.

Les précautions prévues à ce stade (disposition et enveloppe des bâtiments, bas niveau sonores des équipements en toiture, silencieux sur les ouvertures de ventilation, silencieux performant en sortie de cheminée) ne rendent nécessaire aucune autre mesure de réduction complémentaire.

4.1.9 IMPACTS SUR LA SANTE

N.B. : Le volet sanitaire fait l'objet d'une pièce spécifique du DDAE mais ses conclusions sont reprises ici afin de faciliter l'appréhension globale des effets du projet.

La future UVE présente des rejets canalisés (cheminées de l'UVE et du pôle énergie) et diffus (circulation des camions en engins sur site-).

Le procédé de traitement des fumées met en œuvre les meilleures technologies disponibles. En outre, une double filtration des fumées permet de réduire encore les seuils d'émission.

Le projet a fait l'objet d'une Evaluation Quantitative du Risque Sanitaire (EQRS) et d'une Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM), selon la démarche établie par le guide méthodologique de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS).

Cette démarche tient compte de l'environnement du site (tiers présents et occupation du sol -jardins, écoles, etc-) et des émissions du projet. Elle comprend la réalisation d'une modélisation des rejets.

L'Interprétation de l'Etat de Milieux (IEM) a permis d'établir que pour les paramètres pertinents retenus, l'état du milieu air et du milieu sol sont compatibles avec les usages.

L'Evaluation Quantitative du Risque Sanitaire (EQRS) a mis en évidence que les rejets atmosphériques de la future installation ne seront pas de nature à générer un risque significatif pour les populations, les résultats des modélisations de rejets atmosphériques ayant abouti à des concentrations de polluants significativement inférieures aux seuils de référence.

Par rapport à l'UVE actuelle, le projet va contribuer à la réduction et l'amélioration des rejets dans l'environnement.

132208A1UVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

4.2 ANALYSE DES IMPACTS TEMPORAIRES LIES AU CHANTIER

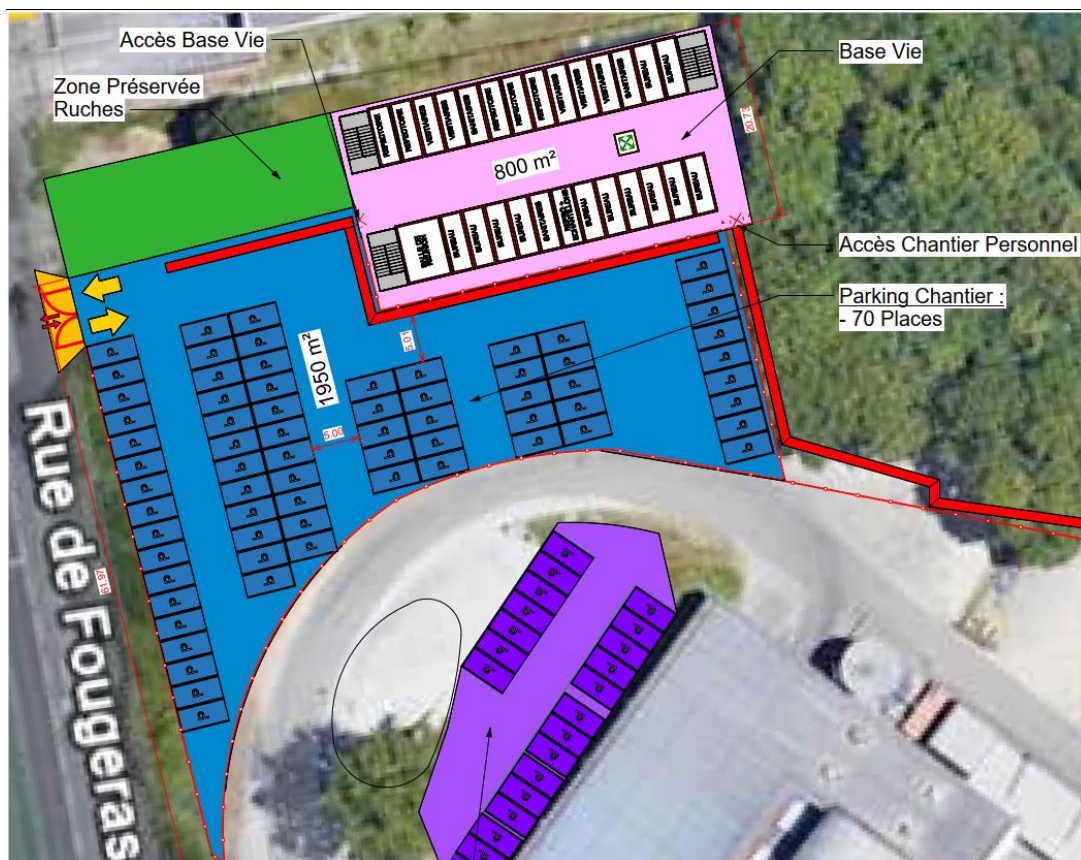
4.2.1 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Pour éviter d'impacter la faune et tout particulièrement les oiseaux et les chauves-souris, les travaux de défrichage seront réalisés au mieux à l'automne 2026, ou de novembre à février 2026/2027 avec des mesures supplémentaires de protection, déterminées par un écologue.

Début 2027, une surface de 3 000 m² disponible dans l'angle Nord Est du site de l'UVE actuelle sera aménagé pour accueillir la base vie et le parking pour le personnel du chantier.

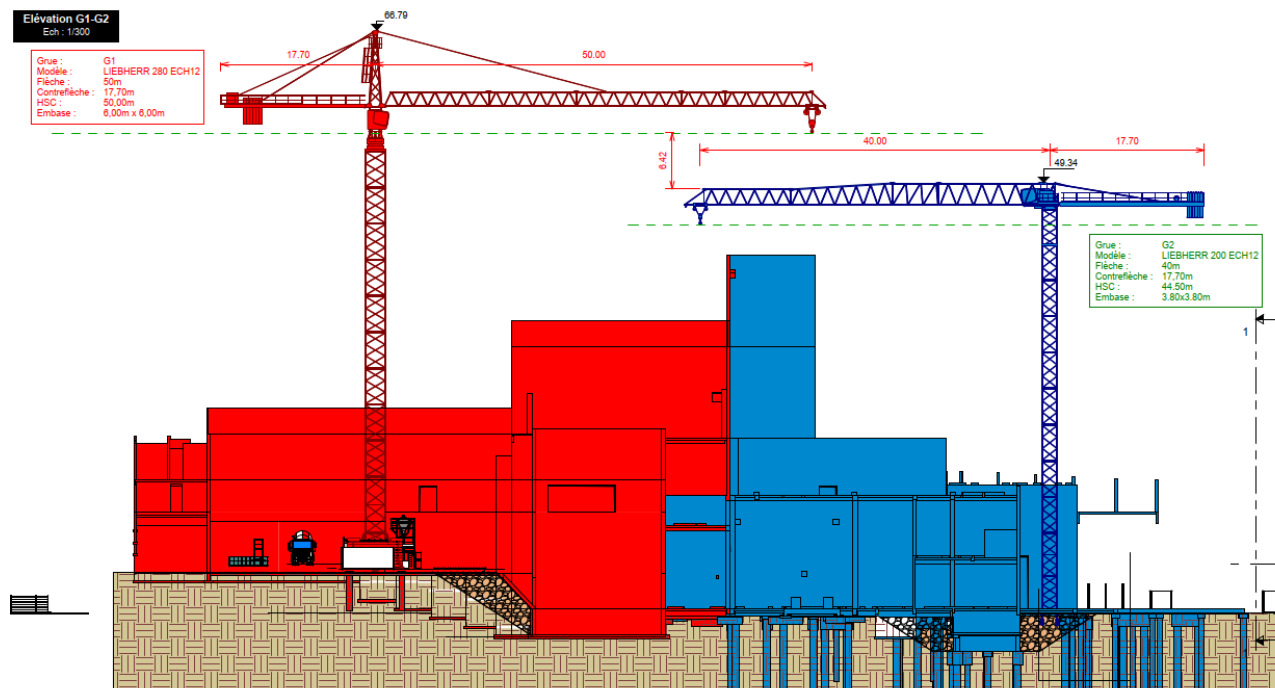


Détail base vie et parking chantier



Suite au décapage de la parcelle, le phasage des travaux de terrassement sera engagée. La majorité des matériaux d'apport seront utilisés pour les voiries. Globalement le solde entre les volumes de matériaux d'apport (3 700 m³) et le volume de déblais (4 700 m³) est de + 1 000 m³. Les déblais non utilisables sur site seront évacués et valorisés hors site par l'entreprise de terrassement.

En août 2027, 2 grues seront mises en place pour desservir les différents modules de construction, la plus haute (67 m) étant installée en partie Nord tel qu'indiqué ci-dessous



Les principales échéances du calendrier sont les suivantes :

- 12/2027 : fin des travaux de gros œuvre ;
- 08/2028 : fin d'installation des composantes process ;
- 01/2029 : essais à froid des process ;
- 05/2029 : essais à chaud des process ;
- 09/2029 : fin de la mise en service industrielle ;
- 24/10/2029 : réception de l'UVE.

4.2.2 MOYENS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ✓ La première source d'impact potentiel liée à un chantier est le bruit. La configuration locale est relativement sensible, avec des premiers riverains distants de 60 m de la zone de travaux mais séparés par une grande voie de circulation. Les moyens de réduction envisagés sur ce plan sont les suivants :
 - Respect des horaires de chantier : période diurne les jours ouvrables.
 - Mise en œuvre d'engins et de matériels répondant aux normes acoustiques les concernant.
 - Les périodes des travaux les plus émissifs (usage de brise-roche, foration de pieux) seront associées à une information renforcée auprès des riverains.
- ✓ La seconde source de préoccupation pour les riverains des chantiers est l'émission de poussières. A ce titre les moyens de limitation suivants sont envisagés :
 - Arrosage des zones de circulation en période sèche.
 - Abattage à l'eau pour les opérations fortement génératrices de poussières comme le sciage de béton.
- ✓ Sur les autres champs environnementaux, le chantier sera pourvu des moyens nécessaires pour répondre à son objectif de chantier à faible impact :
 - Gestion sélective des déchets.
 - Sécurisation anti-pollution de l'avitaillement en carburant.
 - Stockage des produits chimiques et des déchets dangereux dans un local sécurisé.
 - Décantation des eaux de lavage des toupies béton.
 - Débourbage et déshuilage des eaux pluviales.

4.2.3 COMMUNICATION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Un comité de pilotage de la communication sera mis en place pour assurer la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs concernés par la phase chantier, le dispositif d'appuiera sur les principaux points suivants :

- pour les riverains : création d'une Maison du Projet, visites trimestrielles, affichages interactifs autour du chantier, envoi de SMS d'information ;
- pour le comité de suivi de projet citoyen : réunions spécifiques et visites trimestrielles ;
- pour le grand public : site Internet, news sur les réseaux sociaux, stand mobile ;
- pour les scolaires : actions pédagogiques.

Ces actions seront organisées pendant toute la durée du chantier jusqu'à l'inauguration prévue.

Les travaux seront conduits dans le respect d'une Charte Chantier visant à limiter les incidences de voisinage, et à garantir la préservation des enjeux écologiques identifiés sur le site. Ce suivi environnemental sera confié à un écologue, les comptes rendus seront diffusés via le plan de communication indiqué ci-dessus.

132208A1UVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

4.3 SYNTHÈSE DES EFFETS ET MESURES LIÉS AU PROJET

Le projet s'est attaché à diminuer les effets de l'activité sur le milieu par rapport à l'UVE actuelle, en particulier pour les thèmes présentant les enjeux principaux (air, paysage, bruit, santé). Il en résulte que **les impacts de la future UVE sur son environnement sont globalement positifs au regard de la situation actuelle.**

Seule la période des travaux va générer des effets négatifs par rapport à la situation actuelle. Des mesures sont d'ores et déjà prévues et pourront être complétées afin de limiter autant que possible les impacts et nuisances associés à cette période sensibles qui reste néanmoins transitoire.

Les tableaux suivants synthétisent, pour la période d'exploitation et la période de travaux :

- Les effets potentiels du projet sur les différentes composantes de l'environnement,
- Les mesures prises pour éviter ou réduire ces effets,
- La nature (direct-indirect/temporaire-permanent) et l'intensité des effets du projet sur l'environnement par rapport à l'UVE actuelle.

132208A1UVLIM	SOLER IDE Toulouse	Résumé Non Technique de l'étude d'impact	IND	12/03/26	Version 2
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

Tableau 2 : Synthèse des impacts sur l'environnement

Légende :

effet positif fort – effet positif moyen – effet positif faible – effet nul – effet négatif faible – effet négatif moyen – effet négatif fort

EXPLOITATION DE LA FUTURE UVE											
Thème	Effets potentiels du projet	Mesures			Effets par rapport à la situation actuelle						
		Descriptif	Eviter	Réduire	Positif	Négatif	Intensité	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent
Sol et eaux	Consommation en eau	Traitement des fumées par voie sèche	X		X		Moyen	X			X
		Besoins process : fabrication eau déminéralisée, extinction mâchefers, lavage sols, réseau incendie		X							
		Recyclage effluents process		X							
		Récupération des eaux pluviales de toiture		X							
		Besoins arrosage	X								
		Besoins sanitaires		X							
	Rejets dans les eaux superficielles	Eaux usées process	X		X		Faible	X			X
		Eaux pluviales voiries		X							
	Rejets dans les eaux souterraines	Stockage et manipulation réactifs liquides, carburant, lubrifiants	X		X		Nul	X			X
		Bacs de rétention étanches	X								
		Pollution diffuse aérienne trafic camions	X								
Air / Santé	Rejets canalisés	Fumées de combustion des déchets		X	X		Moyen	X			X
		Injection charbon actif pilotée par suivi continu Hg		X							
	Rejets diffus	Poussières trafic camions		X	X		Faible	X			X
Climat	Rejet CO2 par consommation énergies	Chaudières nouvelle génération		X	X		Moyen	X			X
		Réutilisation interne de la chaleur		X							
		Augmentation capacité turboalternateur		X							
Milieu humain	Paysage	Bâtiment industriel massif et émergent pour abriter équipements de grande hauteur		X	X		Fort	X			X
		Traitement architectural du toit		X							
	Bruit et vibrations	Equipements nouvelle génération		X	X		Moyen	X			X
		Capotage insonorisants, silent block		X							
		Traitement mâchefers externalisé	X								
	Odeurs	Fraction organique des déchets		X	X		Faible	X			X

EXPLOITATION DE LA FUTURE UVE											
Thème		Effets potentiels du projet	Mesures			Effets par rapport à la situation actuelle					
			Descriptif	Eviter	Réduire	Positif	Négatif	Intensité	Direct	Indirect	Temporaire
			Désodorisation charbon actif si arrêt fours		X						

Légende :

effet positif fort  – effet positif moyen  – effet positif faible  – effet nul  – effet négatif faible  – effet négatif moyen  – effet négatif fort 

CONSTRUCTION DE L'UVE												
Thème		Effets potentiels du projet	Mesures			Effets par rapport à la situation actuelle						
			Descriptif	Eviter	Réduire	Positif	Négatif	Intensité	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent
Sol et eaux	Consommation en eau	Gâchage béton, lavages	Surveillance compteurs chantier		X		X	Faible	X		X	
		Besoins sanitaires	Surveillance compteur Base Vie		X							
	Rejets dans les eaux superficielles	Eaux de lavage	Décantation, déshuilage				X	Faible	X		X	
		Eaux usées sanitaires	Traitement par STEP collective									
		Eaux pluviales voirie	Ecrêtement, décantation, déshuilage									
	Rejets dans les eaux souterraines	Stockage et manipulation réactifs liquides, carburant, lubrifiants	Aires de livraison étanches	X		X		Nul	X		X	
			Bacs de rétention étanches	X								
		Pollution diffuse trafic camions	Bassins pluviaux étanches	X								
Air	Poussières travaux et circulation engins poids lourds	Abattage eau / opérations émettrices		X		X	Faible	X		X		
		Aspersions eau sur voirie si nécessaire		X								
Bruit et vibrations	Terrassements, forages pieux	Travaux bruyants hors périodes sensibles	X			X	Moyen	X		X		
		Localisation atelier concassage		X								
		Ecrans acoustiques		X								



SOLER IDE Toulouse

Bureau d'études et de conseils en Environnement

4, impasse René Couzinet

31500 TOULOUSE

Tél : 05 62 16 72 72